Cfdt: INTERCO de la Mayenne
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Section des départementaux

Compte rendu du Comité Technique du 24 Septembre 2020

Présents : Brigitte HUREAU (DS/DASP), Véronique LESIOURD, Éric MORIO (DI/DB), Florence MORTEVEILLE, Samuel PERRIN (DE/Collège M. Genevoix), Adeline VIVIEN (DI/DRR)
Excusée : Sandrine PAUTONNIER (3DM/LDA), Nicolas HASLE (DI/DGP)
Collège de l'administration : 8 présents
Collège des représentants du personnel : 8 présents
Début 9 h – fin 12 h

Sujets proposés par la CFDT

- L'intégration des agents de maintenance de la DE à la direction des bâtiments de la DI a été effective en 2019. Quel est le bilan de leurs charges de travail dans les collèges ainsi que sur les autres sites du CD53 et du SDIS ?

Cfdt: *Commentaire : Même si aucune difficulté particulière n'a été remontée, l'activité de ce service ne peut être pleinement évaluée : le logiciel permettant la gestion des demandes d'intervention (Auxilio) n'est pour le moment qu'à disposition des gestionnaires des collèges. De plus, le nombre des demandes d'intervention, qu'il soit obtenu via Auxilio ou manuellement, n'indique pas le temps passé (équivalent temps plein).*

- Dans le cadre de l 'expérimentation du suivi des BRSA, des rencontres régulières entre les équipes de Laval-Est et du Sud-Mayenne ont-elles été mises en place (DSAP et DIL) ? Comment faire en sorte que le retour d'expériences des agents du terrain puisse être source d'informations précieuses lors des échanges lors des comités de suivi et de pilotage ?

Le confinement n'a pas permis la tenue des rendez-vous Flash avec les élus. Il est noté déjà une forte augmentation des demandes de BRSA de 21 % entre août 2019 et août 2020. Les agents de l'équipe de LAVAL Ouest se situent géographiquement sur un nouveau site externalisé à SAINT-BERTHEVIN. Un renfort par le biais d'un CDD de 9 mois a été mis à disposition sur les deux territoires expérimentateurs, ce sera également le cas pour les autres zones en janvier 2021. La directrice de la DS qui est pilote de ce projet voit un frein dans le transfert des dossiers de la DASP vers la DIL Il persiste une culture de polyvalence bien ancrée dans les zones d'action sociale.

Cfdt: *Commentaire : Nous déplorons que les comités de suivi ne rassemblent pas l'ensemble de équipes de cette « expérimentation » mais uniquement les managers. Les réunions tripartites ne sont plus de mises, elles sont peut-être chronophages mais surtout pratiques. Il faut aller au plus vite mais la demande des agents reste le lien. Le transfert n'est pas si linéaire. Les dossiers peuvent rester en suivi social, voire y revenir. Les bénéficiaires ne demandent pas uniquement un minimum pour vivre mais également un accompagnement humain. Le but premier de ce dispositif est bien de remettre des bénéficiaires vers l'emploi et non pas de les placer hors du système. Accompagner les familles est le cœur de métier des assistants sociaux, il faut trouver un équilibre*

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

- Où est-il possible de trouver le rapport d'activités 2019 du déontologue et également celui du médiateur de la collectivité ?

Un rapport d'activité déontologie portant sur les années 2019 et 2020 sera présenté au premier trimestre 2021.
Le rapport annuel du médiateur est transmis et présenté à l'exécutif départemental chaque année. Il sera sous peu mis en ligne sur l'intranet dans la rubrique « vie de la collectivité ».

- Après 3 ans d'existence de Mayenne Ingénierie, quelle est la charge de travail sur cette période des deux agents mis à disposition et celle des agents du CD53 non mis à disposition de cet établissement public mais sollicités ?

Sa création remonte à 2017. Un power point détaillé est présenté permettant de visualiser la montée en puissance de cette structure. De plus en plus de projets se dessinent impactant les agents du CD sans pour autant de mise à disposition supplémentaire. Il est précisé que les projets du CD53 restent prioritaires. Le chiffre d'affaire s'élève à 120 000€ : 80 000€ de prestations et 40 000€ de cotisations. Le budget voté en dépenses et en recettes pour 2021 est de 200 000€.

Cfdt: *<u>Commentaire</u> : Il s'agit ici d'un premier bilan, sans comparaison possible. Les effectifs actuels paraissent pour l'instant suffisant mais avec un aperçu de la montée en puissance de cette structure, il est à prévoir des nouvelles mises à disposition prochaines.*

- Plusieurs questionnaires pour une réflexion sur les enseignements qu'il est possible de tirer de la période de confinement (RH et au sein de plusieurs directions) ont permis aux agents de s'exprimer sur cette période inédite. Quels en sont les bilans et quelles suites sont envisagées ?

Les réponses aux questionnaires sont toujours en cours d'analyse.
Dès finalisation de l'analyse, un plan de communication sera organisé auprès des agents afin qu'ils prennent connaissance des résultats.
Un plan d'actions sera ensuite décliné par thématique.

Cfdt: *<u>Commentaire</u> : Vous n'êtes plus sans savoir que nous n'avons pas été consultés dans le changement d'organisation du télétravail. Nous restons persuadés qu'il aurait été préférable de finir l'analyse de ce questionnaire (396 retours sur le thème du télétravail) et prendre le temps d'un vrai dialogue social afin de ne pas mettre en péril le travail effectué jusqu'à présent sur la qualité de vie au travail. Aucun retour des questionnaires qui ont été mis à disposition dans certaines directions.*

- Nous souhaitons obtenir un bilan concernant le versement de la prime COVID direction par direction (nombre d'agents concernés, montant perçu, sujétion). De plus, cette prime n'étant pas liée à la manière de servir des agents, la liste nominative doit donc pouvoir être diffusée.

Les seules statistiques remises par l'administration renseignent sur la quantité d'agents pas direction et s'il s'agit d'une surcharge de travail ou de missions effectuées dans une autre structure que celle de rattachement de l'agent.

Cfdt: *<u>Commentaire</u> : Quel est le montant global versé puisque le montant de la somme versée à l'agent est proportionnel aux nombres de jours de surcharge de travail ou de missions effectuées en dehors de ses missions ou service habituels ? L'administration a accepté de revenir vers pour nous fournir le nombre d'agents par montant de prime.*

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

- Que pensez-vous de la mise en place d'une charte de la mobilité interne qui permettrait d'afficher de manière simple les principales règles de fonctionnement du processus de mobilité ?

Ce dossier pourra être revu dans le cadre des nouvelles orientations RH 2021-2026.

Cfdt: *<u>Commentaire</u> : Régulièrement interpellé par certains d'entre vous sur les règles de mobilités au sein de notre collectivité, ou amenés à accompagner certains collègues dans la réflexion sur leur parcours professionnel, il paraît en effet indispensable de travailler sur une chartre qui serait à disposition de tous et applicable dans toutes les directions.*

Point sur les suites données aux comités techniques du 2 juin 2020.

<u>Règlement intérieur des assistants familiaux</u> : nous n'avons toujours pas obtenu les réponses à certaines de nos questions. Nous avons appris que ce règlement avait un calendrier d'application présenté en session du 9 juillet mais pas en CT de juin. Certains items ont une application pour le 1 Août 2020 d'autre pour le 1 Janvier 2021. Nous avons averti l'administration qu'un tel planning est incompréhensible pour nous comme pour les ASSFAM. L'administration le trouve logique et affirme ne pas avoir de retour des principaux intéressés. Ils auront l'occasion de s'exprimer lors des réunions de secteur qui doivent se dérouler en présence d'un élu.

<u>Rapprochement du GIP de la direction de l'autonomie</u> : nous avions souhaité un point régulier lors de chaque CT. Aucun point à nouveau lors de ce CT.

<u>Point d'étape sur la CRIP</u> : au CT de Juin, nous avions demandé un point sur la mise en place de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes. Le délai était un peu court en Juin nous l'espérions pour Septembre mais il n'est pas là non plus. L'administration prétexte la période compliquée de la COVID. Sauf erreur, les projets avancent malgré tout, les points d'étapes doivent donc pouvoir se faire.

<u>SECREM (SErvice des Cuisiniers REMplacants)</u> : un précédent dispositif pour le remplacement de cuisiniers dans les collèges nous avait été présenté en 2016. Trop complexe, il sera remplacé par celui-ci. Ce pool est composé de chefs cuisiniers, seconds de cuisine et cuisiniers déjà en place dans les collèges. Il est donc à moyen constant. Attention toutefois aux rapports hiérarchiques qui devront se créer entre titulaires de poste et remplaçants. Des retours d'expérience de remplacements se feront en fin de période. Nous souhaitons que l'ensemble des équipes y participent.

Les conventions concernant la livraison de repas en externe par les collèges De Martonne et Paul-Emile Victor doivent nous être communiqués ultérieurement.

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

Sujets proposés par l'administration

Avis obligatoire soumis à délibération :

RIFSEEP : Adoption du RIFSEEP pour 13 nouveaux cadres d'emplois et ajustements ponctuels des grilles d'IFSE

Un décret est sorti permettant le rapprochement des cadres d'emplois en analogie avec ceux de l'Etat. Il a permis d'intégrer ces derniers dans le dispositif du RIFSEEP.

Cfdt: *Commentaire : pas de modification du taux du régime indemnitaire pour les agents de ces cadres d'emploi. Seul détail changeant, sur les bulletins de salaire le régime indemnitaire n'apparaitra plus que sur une ligne (IFSE) voire deux en cas d'un régime indemnitaire complémentaire (prime des travaux insalubres par exemple) Une alerte a été relancé concernant le seul métier d'agent spécialisé des espaces extérieurs qui n'est pas dans le même groupe de fonction que les agents spécialisés électricité et maintenance ou agencement intérieur*

VOTE : Abstentions pour les représentants CFDT

Partenariat de formation professionnelle territorialisée

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) constitue le partenaire privilégié des collectivités en matière de formation, conformément à la règlementation. Le partenariat de formation professionnelle territorialisée (PFPT) a vocation à être signé entre chaque collectivité et sa délégation régionale de rattachement et à détailler les engagements de part et d'autre. La Direction des ressources humaines a convenu avec la délégation régionale du CNFPT de renouveler le partenariat dans un document cadre recensant les axes de travail en commun pour les années 2020-2023.

Cfdt: *Commentaire : Les représentants du personnel ont alerté sur la vigilance à avoir pour les agents en difficulté avec les systèmes numériques, du fait de la dématérialisation de l'ensemble des procédures administratives.*

VOTE : Pour de l'ensemble des représentants du personnel

Transformations d'emplois

Direction des affaires juridiques (DAJ) :

- création d'un poste de juriste (grade d'attaché territorial)

Direction de l'animation des territoires (DAT) :

- transformation d'un poste temporaire de chercheur à l'inventaire en poste permanent (grade d'attaché de conservation du patrimoine)

Direction de la solidarité (DS) :

- création de deux postes d'intervenants sociaux à la direction de l'action sociale de proximité, pour des mises à disposition en commissariat et gendarmerie
- modification de l'intitulé de la direction de l'aide sociale à l'enfance en direction de la protection de l'enfance
- fonction d'adjoint à la directrice de la solidarité transmise au poste de directeur de la protection de l'enfance

Direction du développement durable et de la mobilité (3DM):

- transformation d'un poste de technicien précarité énergétique en poste de responsable d'unité précarité énergétique
- transformation d'un poste de technicien SIG en poste de chargé de mission milieux et paysages

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

Commentaire : Nous sommes ravis d'apprendre la pérennisation de deux postes à la DAJ et à la DAT, mais également la transformation d'un poste à la 3DM, qui correspond plus aux missions effectuées par le technicien précarité énergétique. La transformation du poste de technicien SIG en chargé de mission milieux et paysages nous interpelle : un référent SIG est en effet pertinent pour connaître les besoins du service, mais que devient la charge de travail du technicien SIG (qui n'est pas un simple contributeur mais qui demande bien un profil technique) ? De plus, cette charge de travail peut s'accroître en fonction des nouveaux besoins du nouveau chargé de mission (développement de cartes interactives). L'administration a tenu à nous rassurer : la fiche de poste est certes déjà très conséquente, mais lui demander également un profil technique SIG n'est pas si compliqué. La charge de travail ne sera pas transmise à la mission SIG de la DAFHOT.
VOTE : Pour de l'ensemble des représentants du personnel

Avis obligatoire non soumis à délibération :

Bilan social 2019

Ce document riche d'enseignements pose une image à un instant T sur notre collectivité.
Ainsi nous découvrons que le taux de contractuels augmente au sein du CD.
Nous nous étonnons d'un taux de rotation si bas aux vues des turn over réguliers en particulier à la DS. Ce taux appliqué à chaque direction permettrait de mettre en évidence plus aisément les tensions que peuvent rencontrer certaines directions.
Une grande partie des agents du social est passée en catégorie A (188).
Le taux de personnes en situation de handicap a atteint le taux légal de 6 % pour un département qui se veut 100 % inclusif, c'est une première étape. Néanmoins, il faut que l'administration prenne également en compte la charge de travail des accompagnants de ces agents en situation de handicap. Il serait souhaitable qu'elle soit adaptée au vue de l'accompagnement qu'il déploie auprès de leurs collègues.

Commentaire : nous vous engageons à en prendre connaissance sur Intranet.
VOTE : Pour de l'ensemble des représentants du personnel

Nous restons à votre écoute.

Si vous souhaitez une heure mensuelle d'information (HMI),
nous rencontrer au local ou en lieu neutre,
nous restons à votre disposition.

Adhérez pour l'avenir !

Prenez soin de vous.

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr